

partait pour la France, M. de Tracy, qui ne l'aimait pas, lui avait enlevé son gouvernement. En attendant l'arrivée du successeur de M. de Maisonneuve, le commandement à Montréal fut successivement exercé par le major Zacharie Dupuy, le sieur de la Frédière, Pierre de Saint-Paul de la Mothe et M. Du Gué de Boisbriand. Celui-ci fut commandant à Montréal à partir du printemps de 1670 jusqu'à l'arrivée de M. Perrot, le nouveau gouverneur, en août 1670.

Dans son *Histoire de la colonie française en Canada*, M. l'abbé Faillon explique que le Séminaire de Saint-Sulpice, propriétaire de toute l'île de Montréal, avait concédé dès 1671 quatre fiefs pour protéger le centre et le bas de l'île de Montréal contre les incursions des Iroquois. Il restait encore à fortifier la tête de l'île de Montréal en établissant des colons sur le bord des lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes par où les Sauvages avaient coutume de descendre pour faire leurs hostilités.

C'est pour cette raison que le 19 janvier 1672 le Séminaire de Montréal concédait à M. Du Gué de Boisbriand un autre fief situé au bord du lac des Deux-Montagnes et se composant de deux cents arpents de terre.

M. Faillon ajoute :

“Comme M. Du Gué témoignait beaucoup de zèle pour l'établissement du pays, et que même il avait déjà fait construire une maison au haut de l'île, M. Dollier (supérieur du Séminaire) pour le récompenser, ajouta à ce fief toutes les îles et battures situées au-devant et d'autres encore.”

Cette concession prit le nom de fief de Boisbriand. Il n'appert pas que M. Du Gué de Boisbriand se soit beaucoup occupé de coloniser sa concession. Il y établit très peu